



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf janvier à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 23/01/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
23 janvier 2024

Présidence : Henri CHANUT, Maire.

Etaient présents :

BERGE Dominique, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MANGEOT Pascal, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROYER Clément, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : CHAKMA-HENRION Véronique à GLESS Danielle, DOERLER Marie à VIVIER Macha, GUILLIN Stéphane à CHANUT Henri

Absents :

Secrétaire de séance : Monsieur SCHNEIDER Pierre

Membres présents.....24
 Absents ayant donné mandat de procuration.....3
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 06 2024

Autorisation d'aliénation de CDC Habitat – Rapporteur : Yveline LANUEL-LE MARECHAL

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
24	3	27	0	0	0

Dans le cadre de la 3ème convention de délégation des aides à la pierre, la Métropole du Grand Nancy peut octroyer les agréments autorisant les bailleurs sociaux à procéder à la vente de leurs logements. Ces agréments permettent de compléter les plans de ventes qui ont été validés par l'Etat.

Ainsi, la Métropole a reçu de CDC Habitat une demande d'autorisation pour la mise en vente de deux logements sociaux situés 19 Allée Saint Gothard et 5 rue d'Allos. Ces logements ne font pas partie de leur plan prévisionnel de mise en vente annexé à la CUS.

La vente des logements HLM a pour objectif de permettre aux locataires d'accéder à la propriété et de constituer pour CDC Habitat des fonds propres nécessaires à son développement immobilier. La vente de patrimoine en accession est également un moyen d'apporter une mixité sociale dans les communes et de favoriser le parcours résidentiel.

La Métropole sollicite l'avis de la commune de Seichamps sur l'opportunité de cette aliénation.

En conséquence, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'émettre un avis favorable concernant cette opération de vente de deux logements situés 19 Allée Saint Gothard et 5 rue d'Allos par CDC Habitat.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 30 janvier 2024
Henri CHANUT,
Maire.

Une signature manuscrite en encre noire, stylisée et fluide, appartenant à Henri Chanut.

Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.01.30 16:50:27 +0100
Ref:20240130_111402_1-2-O
Signature numérique
le Maire